

COMMUNE DE TINTENIA

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC**

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt décembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 13 décembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	19
Votants	26

Étaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, ANDRÉ Marie-Thérèse, LEMARCHANDEL Franck, BOSSARD Nelly, JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure, DUFEIL Christophe, SALIS Anaïs, GORON Maxime, D'ABOVILLE Rosine, DEHEEGER Vianney, PRESCHOUX Léon, MORIN-LOUVIGNY Isabelle.

Étaient absents excusés : BOLIVARD Régis donne pouvoir à TOCZÉ Christian / QUENOILLÈRE Roger donne pouvoir à JEANNEAU Luc / GIOT Stéphanie donne pouvoir à ANDRÉ Marie-Thérèse / ARRIBARD Martine donne pouvoir à MARTINIAULT Anne-Laure / BAZIN Denis donne pouvoir à DEHEEGER Vianney / BLANDIN Béatrice donne pouvoir à MORIN-LOUVIGNY Isabelle / FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à DELVILLE Nathalie

Était absente : DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile

Secrétaire de séance : Mme Nathalie DELVILLE, à qui il est adjoint un auxiliaire.

16- Validation des avenants au MAPA travaux vestiaires du stade

Rapporteur : M. Rémi Legrand, adjoint.

► Avenant n° 3 - Lot 11 électricité :

Vu le montant du marché initial de l'entreprise ATCE, attributaire du lot 11 « électricité » au marché de travaux de rénovation et d'extension des vestiaires du stade, s'élevant à 59 607.08 euros HT,

Vu l'avenant n°1 de 2 688.67 euros HT et l'avenant n°2 de 2 829.77 euros HT,

Vu les modifications apportées lors de l'exécution des travaux par : travaux supplémentaires de câblage,

Vu le devis en plus-value présenté par l'entreprise ATCE s'élevant à 2 356.42 euros HT,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un avenant n°3 au lot n° 11 du marché de travaux de rénovation et d'extension des vestiaires du stade,

► Avenant n° 2 – lot 9 peinture :

Vu le montant du marché initial de l'entreprise Tiriault, attributaire du lot 9 « peinture » au marché de travaux de rénovation et d'extension des vestiaires du stade, s'élevant à 21 470.45 euros HT,

Vu l'avenant n°1 de 6 242.15 euros HT,

Vu les modifications apportées lors de l'exécution des travaux par : travaux supplémentaires de peinture compte tenu du changement du support.

Vu le devis en plus-value présenté par l'entreprise Tiriault s'élevant à 2 700.75 euros HT,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un avenant n°2 au lot n° 9 du marché de travaux de rénovation et d'extension des vestiaires du stade,

► **Avenant n° 3 - Lot 1 voirie-réseaux divers :**

Vu le montant du marché initial de l'entreprise Bouteloup, attributaire du lot 1 « voirie-réseaux divers » au marché de travaux de rénovation et d'extension des vestiaires du stade, s'élevant à 53 836.90 euros HT,

Vu l'avenant n°1 de 1 355.75 euros HT et n°2 de 8 062.60 euros HT,

Vu les modifications apportées lors de l'exécution des travaux par : réalisation d'une rampe avec pallier,

Vu le devis en plus-value présenté par l'entreprise Bouteloup s'élevant à 1 945.25 euros HT,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un avenant n°3 au lot n° 1 du marché de travaux de rénovation et d'extension des vestiaires du stade,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix Abstention (M. Jeanneau) et 25 voix POUR (dont sept pouvoirs)

- **valide l'avenant n°3** au lot 11 « électricité » avec l'entreprise ATCE. Le marché final s'élève donc à 67 481.94 euros HT soit 80 978.33 euros TTC.

- **valide l'avenant n°2** au lot 9 « peinture » avec l'entreprise Tiriault. Le marché final s'élève donc à 30 413.35 euros HT soit 36 496.02 euros TTC.

- **valide l'avenant n°3** au lot 1 « voirie-réseaux divers » avec l'entreprise Bouteloup. Le marché final s'élève donc à 65 200.50 euros HT soit 78 240.60 euros TTC.

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,

Le Maire,



Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance,



Nathalie DELVILLE

